

Élargissement du champ de l'*Informations Rapides* sur les estimations trimestrielles d'emploi

Jusqu'aux résultats du quatrième trimestre 2016, l'Insee publie chaque trimestre, en partenariat avec la Dares, des estimations d'emploi salarié sur le champ concurrentiel en France métropolitaine, 70 jours après la fin du trimestre (cf. [documentation](#) de l'indicateur sur le site web de l'Insee). Elles sont établies à partir de différentes données administratives, les principales étant :

- Les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) et les déclarations sociales nominatives (DSN) issus des Urssaf, traités par l'Insee.
- Sur l'intérim, les déclarations mensuelles ou les DSN des entreprises de travail temporaire (ETT), traitées par Pôle emploi et la Dares.

À partir des résultats du premier trimestre 2017, l'estimation à 70 jours sera réalisée en partenariat avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (AcoSS) et la Dares. Cette publication sera donc « tripartite ». Son champ sera étendu à l'ensemble des salariés et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Par rapport à la publication actuelle, seront donc ajoutés l'emploi salarié agricole, celui de la fonction publique, ainsi que celui de l'ensemble des particuliers employeurs, y compris ceux des secteurs non marchands. Tous les secteurs d'activité seront ainsi couverts, en dehors des activités extraterritoriales. Par ailleurs, quatre DOM sur cinq (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion) seront désormais couverts.

L'estimation flash du premier trimestre 2017, à paraître le 12 mai 2017, restera sur le champ actuel (emploi salarié marchand non agricole, France métropolitaine).

- Comme actuellement, les niveaux d'emploi seront issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. Ces dernières mesurent l'emploi au lieu de travail en fin d'année, au sens du Bureau international du travail (BIT) dit « répertorié », après traitement de la multiactivité. La notion de « BIT répertorié » renvoie au fait que tout emploi déclaré dans les données administratives est comptabilisé. Le traitement de la multiactivité conduit à ce que les personnes qui occupent plusieurs emplois durant la dernière semaine de l'année ne sont comptées qu'une seule fois, au titre de leur emploi principal, qui correspond à celui qui leur procure la plus forte rémunération sur l'année.

- À ces niveaux annuels d'emploi de référence, seront appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par :

- l'Insee sur l'agriculture, la fonction publique et les particuliers employeurs ;
- la Dares-Pôle emploi sur l'intérim ;
- l'Acoss sur le champ privé hors intérim.

Comme actuellement, lorsque de nouvelles estimations annuelles d'emploi seront mises à disposition, les séries trimestrielles seront recalées sur celles-ci.

La synthèse de l'ensemble des éléments fournis par les trois partenaires sera assurée par l'Insee.

- Le partage du champ entre le public et le privé sera établi à partir de la catégorie juridique des employeurs. Le champ public (ou fonction publique) correspondra à celui suivi annuellement par l'Insee *via* le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, cf. [documentation](#) en rubrique Sources et méthodes de www.insee.fr).

Parallèlement à la publication tripartite Acoss-Dares-Insee, l'Acoss publiera le même jour, sur le champ **privé, des séries trimestrielles d'effectifs salariés, de masse salariale et de salaire moyen par tête.** Dans cette publication, comme dans la synthèse, les données sur l'intérim proviendront de la source Dares-Pôle emploi. Les niveaux publiés par l'Acoss, en effectifs salariés (ou en postes) ne sont pas traités de la multiactivité et diffèrent ainsi des niveaux d'emploi (cf. [documentation sur le site de l'Acoss](#)).